

## Liste de vérification pour la direction d'école pour assurer l'adaptation du milieu scolaire à la présence d'un animal d'assistance

TÂCHE	DATE COMPLÉTÉE
Aviser les parents/tuteurs ou l'élève de 18 ans et plus de l'existence de la procédure à suivre à cet égard avant que la décision ne soit prise.	
Remettre aux parents/tuteurs ➤ « Information et processus à respecter par les parents ou tuteurs faisant la demande pour un animal d'assistance dans l'école » ➤ « Demande pour un animal d'assistance dans l'école »	
Informers la direction et la surintendance responsable des Services à l'élève et la surintendance responsable de votre école de la demande des parents/tuteurs.	
Recevoir les documents suivants : <input type="checkbox"/> Lettre formelle de demande des parents ou tuteurs adressée à la surintendance responsable des Services à l'élève <input type="checkbox"/> Formulaire de demande pour un animal d'assistance dans l'école <input type="checkbox"/> Lettre d'un médecin confirmant que l'élève requiert un animal d'assistance en raison d'une difficulté ou d'un handicap <input type="checkbox"/> Photocopie de l'enregistrement et du certificat de l'école de dressage certifiée* pour l'animal d'assistance ou du Procureur général de l'Ontario <input type="checkbox"/> Photocopie de la preuve de vaccination à jour <input type="checkbox"/> Photocopie de la licence municipale pour l'animal d'assistance <input type="checkbox"/> Photocopie du certificat médical, preuve de l'état de santé de l'animal d'assistance <input type="checkbox"/> Photocopie du certificat du dresseur responsable du dressage de l'animal d'assistance	
Informers le personnel qu'une demande pour un animal d'assistance a été reçue et les consulter à ce sujet.	
Informers le Conseil de parents de l'école qu'une demande pour un animal d'assistance a été reçue et les consulter à ce sujet.	
Informers les parents des élèves de la classe de l'élève pour qui une demande pour un animal d'assistance a été faite et les consulter à ce sujet.	

## PSE.2.3.5

Attacher PSE.2.3.13 à la lettre « Formulaire de divulgation d'une allergie grave ou d'une phobie au chien d'assistance » ou l'envoyer suite à une communication avec un parent.	
Informers les parents de l'école de la demande pour un animal d'assistance et les consulter à ce sujet (PSE.2.3.8).	
Attacher PSE.2.3.13 à la lettre « Formulaire de divulgation d'une allergie grave ou d'une phobie au chien d'assistance » ou l'envoyer suite à une communication avec un parent.	
Informers Francobus lorsque qu'un animal d'assistance devra être transporté dans l'un de ses autobus scolaires.	
Soumettre toute la documentation, incluant les commentaires du personnel, des parents et du Conseil de parents de l'école, à la surintendance des Services à l'élève pour sa considération.	
Organiser une rencontre équipe-école et inviter les personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Parents ou tuteurs de l'élève ou l'élève de 18 ans et plus, si approprié</li> <li>➤ Enseignant(e)s titulaire(s)</li> <li>➤ Enseignant(e)-ressource</li> <li>➤ Conseillère pédagogiques des Services à l'élève</li> <li>➤ Représentant(e) de l'école de dressage</li> <li>➤ Aide-enseignante</li> <li>➤ Autres membres du personnel, au besoin</li> </ul>	
Lors de la rencontre, discuter des points suivants et développer un plan de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nommer une personne responsable de prendre des notes (par ex., l'enseignante-ressource)</li> <li>➤ Revue du PEI avec l'implication de l'animal d'assistance (raison d'être et les fonctions de l'animal)</li> </ul> Élaborer divers plans : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sortie d'urgence en cas de feu, pratique de feu</li> <li>➤ Plan en cas de confinement barricadé</li> <li>➤ Plan de la classe (assignation de sièges, protection des personnes avec allergies)</li> <li>➤ Gestion et soins de l'animal d'assistance (voir PSE.2.3.5)</li> <li>➤ Transport pour l'animal d'assistance</li> <li>➤ Plan de transition : entrée dans l'école (entre autres, familiariser l'animal d'assistance avec le plan physique de l'école, les déplacements lors de la journée...)</li> </ul> Clarifications/confirmations :	

## PSE.2.3.5

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les parents/tuteurs ont la responsabilité financière des besoins de l'animal d'assistance</li> <li>➤ Confirmer la date d'arrivée de l'animal d'assistance dans l'école</li> <li>➤ Confirmer la date de la visite à l'école pour familiariser l'animal d'assistance avec les lieux et sans la présence des élèves</li> <li>➤ Confirmer la date ou les dates pour la formation des élèves et du personnel de l'école</li> </ul>	
Remettre une copie des notes de la rencontre à chaque participant de la réunion.	
Envoie d'une lettre aux parents des élèves de la classe dans laquelle l'animal d'assistance travaillera confirmant la date de son arrivée (PSE.2.3.9).	
Envoie d'une lettre aux familles de l'école confirmant la date d'arrivée de l'animal d'assistance (PSE.2.3.11).	
Appel aux pompiers pour les informer de la présence de l'élève ayant un handicap et de l'animal d'assistance, et possibilité de revoir le plan avec eux.	
<p>Si c'est le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informer les parents que l'autobus de leur enfant transportera un élève avec son animal d'assistance matin et soir (PSE.2.3.9).</li> <li>➤ Attacher PSE.2.3.13 à la lettre « Formulaire de divulgation d'une allergie grave ou d'une phobie au chien d'assistance » ou l'envoyer suite à une communication avec un parent.</li> </ul>	
Afficher les enseignes aux entrées de l'école pour informer tous les visiteurs de la présence d'un animal d'assistance dans l'école.	
Date de la formation des élèves et du personnel à l'égard de l'animal d'assistance (décider si le personnel suivra la formation lors d'une réunion du personnel ou en même temps que les élèves).	
<p>Si c'est le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Former, avec l'aide du dresseur de l'animal, les élèves qui seront responsables d'aider l'élève ayant un handicap à voir aux besoins physiques de l'animal d'assistance.</li> <li>➤ Voir PSE.2.3.12 – Permission des parents/tuteurs permettant à un élève d'aider un autre élève avec les soins de son chien d'assistance.</li> </ul>	
Insérer toute documentation et correspondance dans le DSO de l'élève (section PEI).	
Monitorer et revoir la mise en œuvre du plan sur une base régulière.	
Maintenir une communication ouverte avec la communauté à l'égard de l'animal d'assistance.	
Revoir le plan des soins de l'animal à chaque année.	